



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 240

Texte de la question

DÉLINQUANCE

M. le président. La parole est à M. François Grosdidier.

M. François Grosdidier. Monsieur le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales (« *Ah !* » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains), quand on est, comme moi, un ancien parlementaire, un revenant dans cette assemblée, quand on a si souvent mesuré la difficulté pour tous les gouvernements d'honorer les engagements électoraux, quand on a vu des ministres pleins de bonne volonté s'épuiser à pédaler sur des vélos sans chaîne ou aux freins bloqués par des résistances technocratiques ou corporatistes, on ne peut que vous féliciter pour votre volontarisme. Vous tenez les engagements pris : merci et bravo ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Fayot !

M. François Grosdidier. Alors que vous ne disposez pas encore des moyens supplémentaires humains et matériels que nous avons votés dans le budget pour 2003 ni des nouveaux pouvoirs juridiques que donnera aux forces de l'ordre la nouvelle loi dont nous débattons en janvier, les crimes et délits sont pourtant en baisse : leur nombre a diminué de plus de 5 % entre novembre 2002 et novembre 2001. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Pouvez-vous détailler ces premiers résultats ?

M. Bernard Roman. Encore une question téléphonique !

M. François Grosdidier. Alors que vous êtes en butte aux critiques, aux procès d'intention et parfois aux vociférations d'une gauche politique, judiciaire et associative, qui avait, dans des communes comme la mienne et comme dans bien d'autres, laissé la loi de la jungle remplacer les lois de la République, êtes-vous, monsieur le ministre, déterminé à continuer sur cette voie et comment ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, le système statistique de la police et de la gendarmerie...

M. Michel Delebarre. N'est pas encore parfait !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. ... date de 1972. Il n'a pas été changé depuis trente ans. Que n'aurait-on dit, du reste, si le Gouvernement l'avait modifié ! Nous avons apporté un seul changement : nos prédécesseurs publiaient les chiffres une fois tous les ans, nous avons choisi, quant à nous, de les publier tous les mois car nous devons la transparence des résultats aux Français.

M. Claude Gatignol. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. D'ailleurs, ne doutez pas une minute que, si les chiffres avaient été mauvais, on n'aurait pas manqué de me le faire remarquer sur les bancs de gauche de cet hémicycle. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*) Si j'ignore qui gagne la guerre, je sais très certainement qui l'aurait perdue.

Le mérite de ces bons résultats revient exclusivement aux policiers et aux gendarmes que nous devons saluer, les uns comme les autres. (*Mêmes mouvements.*) Plus intéressant encore : de mai à novembre, le taux d'élucidation des affaires a augmenté en France de 7,53 %, le nombre de personnes mises en cause pour crimes et délits a progressé de 8,5 %, et les gardes à vue de 13 %. Ces chiffres sont incontestables. Mesdames, messieurs les députés, les textes et les moyens ne servent à rien sans la mobilisation des forces de police. Alors va-t-on continuer, monsieur Grosdidier ? Oui ! Parce que nos concitoyens ne peuvent pas vivre lorsqu'ils ont peur. L'objectif du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin est simple : faire en sorte que la peur change définitivement de côté, qu'elle soit du côté des délinquants, pas du côté des honnêtes gens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 240

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 décembre 2002